

Coûts de l'assurance collective

Des réclamations transmises au bon endroit.



Vous consommez des médicaments ou recevez des soins de santé à la suite d'un événement qui relève de la CNESST, de l'IVAC ou de la SAAQ? Les frais engagés sont remboursables par ces organismes.

Par exemple, les pharmaciens peuvent transmettre électroniquement vos demandes de paiement pour vos médicaments prescrits et admissibles à l'organisme concerné. Si le remboursement est accepté, vous recevrez vos médicaments sans rien déboursier.

Votre dossier auprès de l'organisme sera aussi plus complet si vous lui présentez directement toutes vos demandes de remboursement pour les médicaments et soins requis par votre condition.

Soumettez votre prochaine réclamation au bon endroit. Vous avez le pouvoir de faire la différence!

beneva